Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25147-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/147-CREATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25147-DE

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/147

CREATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS

Monsieur le Maire expose :

Qu'il souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du secteur de la médiation par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le contrat Adulte-Relais.

Au regard de différentes problématiques identifiées par la direction de la proximité et de la citoyenneté, la ville a sollicité l'Etat pour envisager un conventionnement Adulte-Relais en Médiation, Tranquillité publique, et Sécurisation des espaces publics.

L'Adulte-Relais prévention et médiation dans les espaces publics intervient dans les espaces publics mais aussi au profit des bailleurs partenaires du Contrat de Ville (parties communes). Il peut être amené à gérer des conflits de voisinage ou entre usagers, à rendre compte des événements observés sur le terrain, à signaler les dégradations et dysfonctionnements, etc... Il oriente également les habitants sur les services publics, rappellent les règles de civisme ou rassure les habitants par sa présence.

Intervenant dans le domaine du lien social et de la vie de quartier, l'Adulte-Relais s'occupe de la cohésion sociale, de la mise en lien et de la mobilisation des habitants d'un quartier. Il va à la rencontre des habitants, peut organiser des activités de sensibilisation et de mobilisation de ceux-ci.

Le dispositif "Adulte relais", propre à la politique de la ville, est exclusivement axé en QPV et bénéficie d'un cofinancement de l'Etat à hauteur de 95% sur une période de 3 ans, renouvelable une fois. Les postes sont attribués par une commission d'arrondissement présidée par l'Etat, après examen des candidatures proposées.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser la création d'un emploi Adulte-Relais à temps complet pour une durée de 3 ans renouvelable une fois,

Article 2 : de valider la rémunération de l'Adulte-Relais est basée sur le Smic horaire,

Article 3 : d'inscrire au chapitre 012 le budget les crédits correspondants

La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Richard
NIRLO